

Burundi : un nouveau Code électoral attendu en décembre prochain

@rib News, 09/11/2013 â€“ Source XinhuaLe Burundi devrait promulguer en décembre prochain un nouveau Code électoral qui renferme des innovations avantageuses pour l'organisation des élections de 2015, a déclaré vendredi à Bujumbura le commissaire chargé de la communication et de l'éducation civique, Prosper Ntahorwamiye. M. Ntahorwamiye, qui intervenait en marge des assises sur les mécanismes de gestion des contentieux électoraux organisés par la CENI à l'intention des commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI), a précisé que ces innovations sont principalement l'introduction du regroupement des scrutins et l'usage du bulletin de vote unique.

Avec le Code électoral en vigueur, le Burundi s'est vu contraint d'organiser un marathon électoral composé de cinq scrutins en quatre mois en 2010. « Les inconvénients de beaucoup de scrutins en très peu de temps, ça fatigue les électeurs, ça coûte cher et ça alourdit aussi la logistique », a-t-il commenté. Le commissaire Ntahorwamiye s'est dit heureux de constater qu'avec le nouveau Code électoral, on va organiser, en une journée, trois scrutins : la présidentielle, les législatives et les communales. Pour la CENI, a-t-il affirmé, ces nouvelles dispositions du projet du nouveau Code électoral, vont alléger sensiblement le coût des opérations, le temps des électeurs et la fatigue des organisations des élections. L'atout est que le bulletin de vote unique coûte moins cher et contribue à alléger les opérations de vote, a-t-il dit. « Nous pensons qu'il faut alléger le processus électoral pour le rendre de plus en plus crédible ». M. Ntahorwamiye a souligné que cette nouvelle donne aurait un impact positif sur le coût global des prochaines élections.